

L'insertion professionnelle à l'issue d'un parcours de formation qualifiant dans le spectacle vivant.

CPNEF-SV
Audiens

Cette étude, réalisée dans le cadre d'un rapport sur la relation emploi/formation – est liée à un contexte particulier qui tient au fait que 84 % des salariés du spectacle vivant exercent en CDD (dont CDDU dit salariat intermittent à employeurs multiples pouvant être de très courte durée). Cette caractéristique du marché du travail rend les carrières atypiques et empêche de mesurer objectivement les résultats d'insertion. Quant aux enquêtes de suivi du devenir des stagiaires conduites par les organismes de formation, elles sont réalisées à partir de méthodes différentes qui empêchent les comparaisons, et font remonter des éléments déclaratifs insuffisants et peu fiables. Une méthode statistique quantitative a donc été testée par la branche.

Méthodologie :

Expérimentation d'un croisement entre les fichiers Audiens et ceux de 12 organismes de formation continue volontaires.

En plus de l'apport des résultats statistiques liés au croisement de données cette expérimentation a également permis de revoir les critères d'appréciations des organismes de formation afin d'enrichir à l'avenir les données.

Source : www.cpnefsv.org

Contact : C. Zavadski (CPNEF-SV), C. Perraut (Audiens)

A partir d'un croisement de fichiers, l'objectif était de mesurer l'effet de la formation en termes de densité et de qualité d'emploi post formation. Il a permis :

- de savoir si les stagiaires ont eu un parcours professionnel dans le spectacle vivant après leur formation ;
- mesurer les écarts entre les situations professionnelles des stagiaires avant et après leur formation (durée, rémunération, contrat, accès aux droits sociaux).

Cette étude a notamment permis de mettre en valeur : l'augmentation du taux d'activité suite à une formation continue ainsi qu'un salaire moyen plus élevé (variable néanmoins selon les activités - moins fort pour les artistes que pour les autres personnels) ; la formation continue a peu d'effet sur la stabilisation de l'emploi et sur le changement de catégorie d'emploi (passage de CDD à CDI, ou de CDDU non ayants droits au CDDU ayants droits...) ; enfin, la formation continue constitue une voie d'entrée dans la branche du spectacle pour des personnes qui n'y exerçaient pas avant.